



CDI interrompu

Par Naela

Bonjour, ma fille a signé en novembre un cdi, à 2 jours de la fin de sa période d'essai, elle a été remercié. Motif : son comportement alors que tout semblait parfait. Aujourd'hui, ils ne l'ont toujours pas payé. Elle n'a pas non plus ses papiers. Que peut elle faire ? Elle ne peut vivre sans argent

Par kang74

Bonjour

Une mise en demeure de lui régler son salaire , indemnité de fin de contrat, et congés payés , ainsi que de lui délivrer ses papiers de fin de contrat qu'à défaut elle saisira le conseil des prud'hommes de (ville + adresse) pour faire valoir son préjudice (et vous le faites)

Le tout en recommandé avec accusé de reception, mettre en copie à l'inspection du travail.

Par Naela

Merci pour votre réponse, ma fille n'a toujours pas compris, pourquoi il ne l'avait pas gardé. Elle a toujours été correcte. Merci pour votre réponse